



Province de Guelmim: 1.325 palmiers et arbres fruitiers touchés par le feu en 2019 (Protection civile) (Géoparc Jbel Bani)

Province de Guelmim: 1.325 palmiers et arbres fruitiers touchés par le feu en 2019 (Protection civile) (Géoparc Jbel Bani) Tighmert (Province de Guelmim) &ndash; Les incendies survenus depuis le début de l'année 2019 dans les oasis relevant de la province de Guelmim ont détruit 1.325 palmiers, arbres fruitiers et autres arbres, a indiqué jeudi le Commandement régional de la Protection civile de Guelmim-Oued Noon. Quelque 33 palmiers, arbres fruitiers et autres arbres ont été touchés par le feu dans les oasis de la province d'Assa-Zag au cours de la même période, selon un exposé présenté par un représentant du Commandement régional de la Protection civile lors d'une journée d'étude organisée dans l'oasis de Tighmert (province de Guelmim) par la Chambre d'agriculture de Guelmim-Oued Noun sur les « Feux de forêt dans la région: causes et solutions ». Le nombre d'interventions de la Protection civile dans la lutte contre les incendies dans les oasis de Guelmim depuis le début de cette année s'est élevé à 19 contre 27 en 2018. Dans la province d'Assa-Zag, ce nombre s'est situé à 8 interventions durant la même période contre 4 l'an dernier. ?La province d'Assa-Zag a enregistré une diminution significative du nombre de pertes l'année dernière, soit 176 palmiers et arbres fruitiers. Situées dans les communes d'Adai, Bouizakarne, Ifrane Atlas Saghir, Taghjijt, Asiri, Fasik et Laksabi, les oasis relevant de la province de Guelmim couvrent une superficie de 4.773 hectares. A Assa-Zag, la superficie couverte par les oasis, qui se



situent dans les communes de Touizky, Assa-Zak, Aouinat Lahna et Ayouna Ighman, est estimée à 152 hectares. Afin de réduire les incendies de forêt et d'oasis, la Protection civile a appelé à la création de bassins hydrauliques ou encore la mise en place de colonnes d'incendie bien réparties, qui fourniront aux camions de pompiers l'eau nécessaire lors des opérations d'extinction des feux. Elle a également incité à la réalisation de routes praticables afin de faciliter l'arrivée de camions de pompiers et de secours sur les lieux d'incendie et à organiser des sessions de formation sur la manière d'éteindre les incendies au profit de la population locale. L'objectif est d'assurer l'intervention initiale des habitants et de renforcer le contrôle des patrouilles permanentes en mettant en place des unités de surveillance équipées d'un système d'extinction des incendies. La protection civile a en outre jugé nécessaire la création de centres de secours de la protection civile de proximité. Dans ce contexte, la Direction générale de la protection civile, l'Agence nationale pour le développement des zones oasiennes et de l'Arganier et la commune de Taghjijt ont signé un accord de partenariat pour la construction et l'équipement d'un centre de secours pour la protection civile à Taghjijt afin de protéger les oasis des incendies. Le centre couvrira les communes de Taghjijt, Adai, Ifrane Atlas Saghir et Amtadi. Le 15/11/2019 Source web Par map ecology